



...la voix infirmière!

Association Suisse des Infirmières et Infirmiers

Brigitte Neuhaus
Resp. dép. Formation
Choisystrasse 1
Case postale
3001 Berne
Tél: 031 388 36 36
E-mail: info@sbk-asi.ch
Web: www.sbk-asi.ch





Règlementation ASI domaine opératoire

- Printemps 2013 Roundtable
- Organisation ASI/ OdASanté
- 30 participants :
 - Cadres/formateurs de salle d'opération
 - Employeurs et Canton (CDS)
 - Associations professionnelles spécialisées (APS TSO, Sidops, LOPS)



Roundtable : les résultats

- Viser ↘ pénurie de personnel qualifié:
 - encourager la relève en Suisse.
 - clarifier la question de la qualification complémentaire du personnel infirmier.
- Maintenir une réglementation au niveau suisse et donc des compétences uniformes sur l'ensemble du territoire.
- Garantir la qualité des formations initiales et continues
- Maintenir et optimiser l'attractivité et la perméabilité des formations initiales et continues
- Améliorer ou clarifier les aspects financiers.



Roundtable : objectifs

- Garantir la poursuite de la réglementation ASI – sans limite dans le temps
- Informer les deux comités de l'OdASanté et de l'ASI sur les résultats de la table ronde.
- Développer des propositions en vue
 - de la qualification du personnel infirmier dans le domaine opératoire
 - du renforcement et de la promotion de la formation ES TSO de trois ans



Processus en cours

- Comité de l'OdASanté a souhaité approfondir les besoins du domaine opératoire
- Enquête par questionnaire préparée par OdASanté et ASI au début 2014
- Enquête élargie par H+, menée auprès de ses membres à la fin du printemps :
 - Confirmer les besoins et approfondir la question du Skill-mix Grade-mix
 - Dans le but d'élaborer des propositions
- ASI révisé quelques points de son règlement de formation



Loi sur les professions de santé

- Abrogation de la LHES, remplacée par la **Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE** →
- Besoin de définir/réglementer les profils de compétences au niveau HES
 - Ergothérapeutes, physiothérapeutes, diététiciennes, sages-femmes et infirmières,
- Besoin de définir les «règles» de l'exercice professionnel (indépendant)



Loi sur les professions de santé

Position de l'ASI:

- En faveur de la création d'une loi sur les professions de la santé.
- Diplômés ES en soins infirmiers pris en considération en ce qui concerne l'exercice professionnel.
- En faveur de:
 - la création d'un registre professionnel national actif pour tous les membres de la profession infirmière;
 - la protection du titre;
 - des devoirs professionnels spécifiques;
 - une réglementation spécifique pour le niveau master (pratique avancée).



Obtention du titre HES a posteriori

- Projet en cours de consultation
- Pour les diplômées selon l'ancien droit (< 2006) en Suisse
- Clinicienne II (Höfa II) ou
- Clinicienne I (Höfa I) + 10 ECTS formation niveau HES
- Désaccord de l'ASI:
 - Lettre modèle et argumentaire sur notre site www.asi-sbk.ch
 - Jusqu'au 18 avril 2014



...la voix infirmière!

Merci!

ASI - SBK

Choisystrasse 1

Postfach 8124

3001 Bern

Tél: 031 388 36 36

E-mail: info@sbk-asi.ch

Web: www.sbk-asi.ch

